

# CHARTRE DE BONNE CONDUITE EN MILIEU FESTIF



Ici on se respecte et on fait la fête !

Apprenons ensemble à éviter les comportements sexistes, homophobes, transphobes et racistes et plus globalement les comportements irrespectueux.

Pour cela nous proposons quelques actions simples et des règles communes pour que chacune et chacun se sente à sa place sur ce lieu et puisse vivre la fête pleinement !

**NOS MUSIQUES SONT ACTUELLES,  
NOS COMPORTEMENTS  
DOIVENT L'ÊTRE AUSSI !**

# ICI JE M'ENGAGE À :



## \* RESPECTER LE CONSENTEMENT !

Il doit être donné librement, de manière éclairée, enthousiaste, informée, spécifique et peut être retiré à tout moment. Personne ne doit rien à personne, et si tu as un doute, pose la question.

## \* GARDER MON AVIS ET MES MAINS POUR MOI :

On évite les surnoms « ma jolie », les remarques sur l'apparence, les contacts physiques « surprise » ou non validés.

## \* ÉVITER L'HUMOUR SEXISTE QUI RESTE SEXISTE MÊME SI C'EST DE L'HUMOUR :

Si on te dit que ta blague est sexiste c'est qu'elle l'est, ne le remets pas en question, excuse-toi et trouve autre chose pour faire rire.

## \* ÊTRE ATTENTIF.VE À CE QUE LES PERSONNES AUTOUR DE MOI PEUVENT SUBIR.

Demander si ça va, c'est déjà faire un pas !

## \* FAIRE ATTENTION À MES LIMITES ET CELLES DES AUTRES.

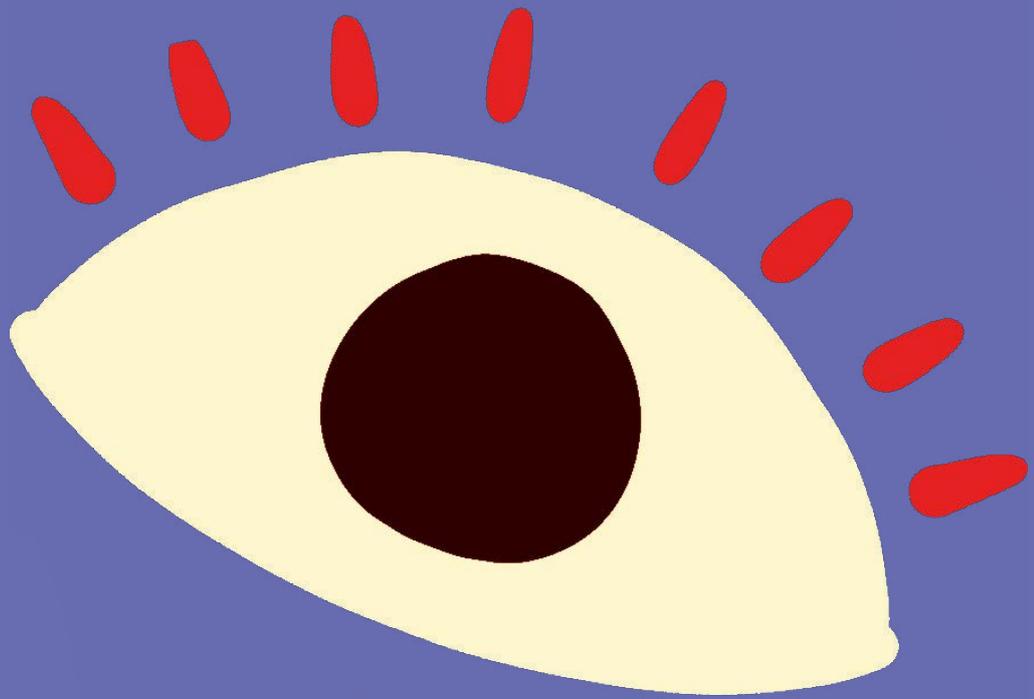
L'alcool et les drogues rendent la fête plus folle et déforment la réalité mais peuvent aussi la rendre très moche.

## \* RESPECTER TOUT LE MONDE.

Les bénévoles et salariés sont dévoués à la fête mais ne sont au service de personne, ni du public ni des artistes. Ni l'ancienneté, ni le statut, ni le genre, rien ne légitime une domination

## \* ÊTRE VIGILANT AUX DISCRIMINATIONS

que les autres et moi-même pouvons reproduire et me remettre en question si on me fait la remarque.



# ET CONCRÈTEMENT COMMENT ON AGIT ?

\* **CHAQUE PERSONNE TÉMOIN OU VICTIME** de violences sexistes est invitée à venir en parler à l'équipe, qui prendra les décisions adaptées à la situation en fonction du protocole qui a été mis en place. Nous sommes tous, salariés, bénévoles, public, artistes, intermittents... garants d'un cadre bienveillant et respectueux, afin de passer un bon moment.

\* **CETTE CHARTE** s'applique à toutes les personnes présentes sur le lieu.

\* **LES BÉNÉVOLES ET SALARIÉS SONT LÉGITIMES À PRENDRE DES MESURES** en cas de violences sexistes et/ou sexuelles.

\* **LES DISCRIMINATIONS, LE HARCÈLEMENT, LES AGRESSIONS VERBALES, PHYSIQUES OU SEXUELLES** sont des actes punis par la loi et nous prendrons des sanctions contre les faits dont nous aurons connaissance.

# QU'EST-CE QUE LE CONSENTEMENT ?

## \* ENTHOUSIASTE \*

Je demande à ma/mon partenaire si elle/il est partant·e pour une activité (sexuelle ou autre).

**Sans oui, c'est non !**

## \* INFORMÉ \*

J'informe ma/mon partenaire des risques (IST, grossesse...) liés à l'activité sexuelle avant de l'entreprendre.

Je n'enlève jamais de protection sans l'accord de l'autre : souhaiter une activité sexuelle protégée ne signifie pas consentir à celle-ci non protégée !

## \* RÉVERSIBLE \*

À n'importe quel moment, ma/mon partenaire peut changer d'avis, c'est son droit.  
On a déjà eu une activité sexuelle ensemble ? On a déjà flirté plus tôt dans la soirée ?  
Cela n'engage pas à recommencer !

## \* LIBRE ET ÉCLAIRÉ \*

Qu'importe la situation, personne ne me doit de sexe (et vice versa).

**Céder n'est pas consentir : je n'insiste pas, je ne négocie pas !**

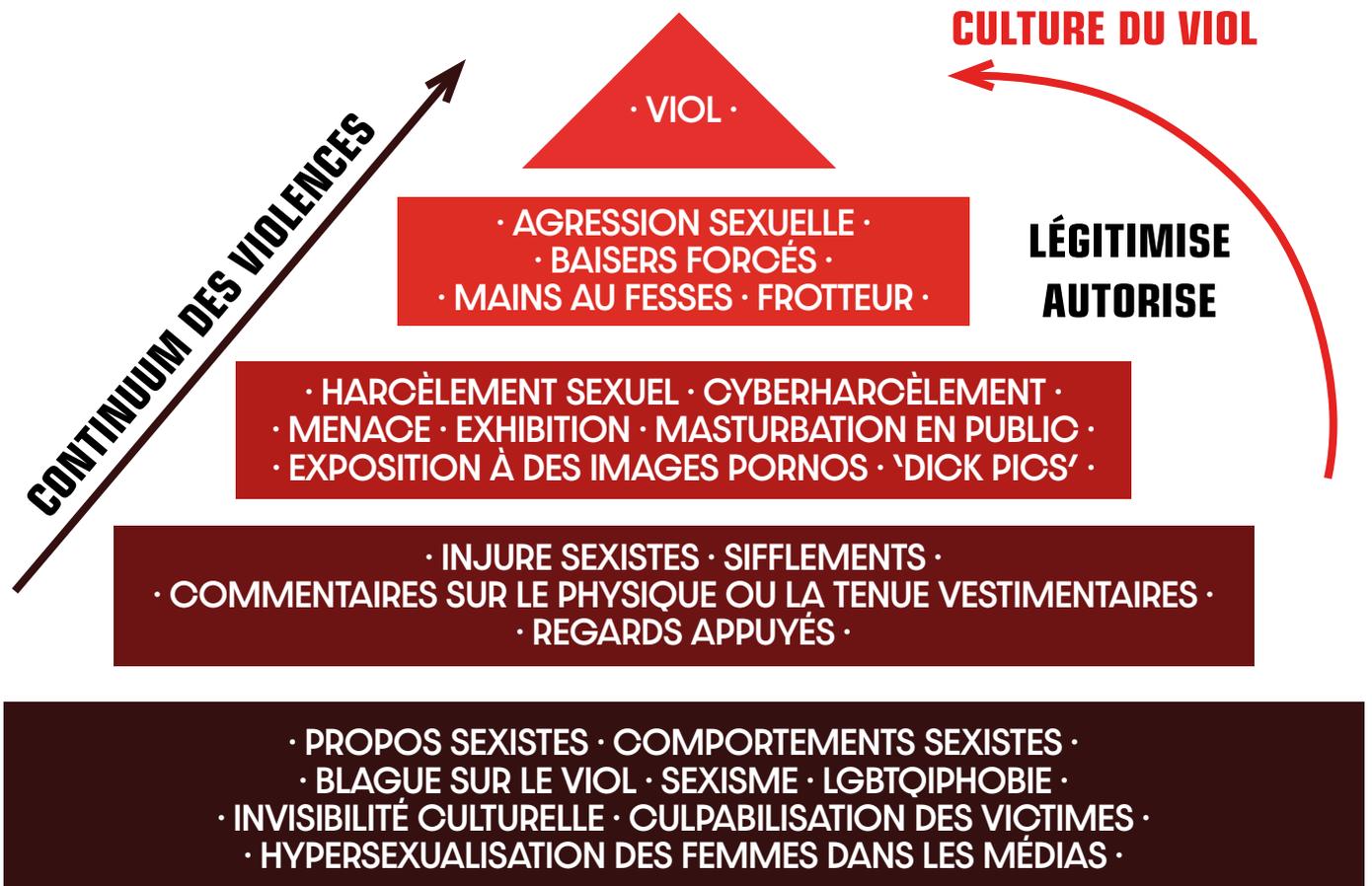
Seule une personne consciente peut consentir : je ne tente rien si ma/mon partenaire dort ou n'est plus lucide par l'effet de l'alcool ou de psychoactifs.

## \* SPÉCIFIQUE \*

Vouloir une activité sexuelle en particulier ne signifie pas donner son accord pour toutes (ma/mon partenaire peut vouloir m'embrasser sans vouloir autre chose) !

Je demande avant chaque nouvelle activité sexuelle entreprise si ma/mon partenaire est partant·e et je suis à l'écoute.

# TOUCHER MON CORPS JAMAIS SANS MON ACCORD.



<p><b>NOT ALL MEN BUT A LOT QUAND MÊME</b></p> <p><b>PANO</b></p>	<p>OUI + OUI = OUI OUI + NON = NON OUI + EUUH... = NON OUI + SILENCE = NON OUI + Zzzz = NON</p> <p><b>CÉDER N'EST PAS CONSENTIR.</b></p> <p><b>PANO</b></p>	<p><b>FUMER TUE, LE HARCÈLEMENT AUSSI.</b></p> <p><b>PANO</b></p>	<p><b>CET ÉTÉ, RAPPELLE TOI QUE SI TON TORSE NU N'EST PAS UNE INVITATION, MA JUPE NON PLUS.</b></p> <p><b>PANO</b></p>	<p><b>ÊTRE MACHO N'EST PAS UNE FATALITÉ TU PEUX ENCORE CHANGER !</b></p> <p><b>PANO</b></p>
---	---	---	--	---

## **VIOL**

CRIME

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.

> Le viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle. »

Article 222-23 du code pénal

## **AGRESSION SEXUELLE**

DÉLIT

Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur. Contact physique avec une partie sexuelle (fesses, sexe, seins, bouche, entre les cuisses).

> Les agressions sexuelles sont punies de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende, et de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende en cas de circonstance aggravante

> Les agressions sexuelles sont punies de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende lorsqu'elles sont imposées à un mineur de quinze ans par violence, contrainte, menace ou surprise.

## **HARCÈLEMENT SEXUEL**

DÉLIT

« Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. L'infraction est également constituée lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime :

- par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »

> Les faits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende lorsque les faits sont commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes.

**SI ELLE DORT**  
: NON

**SI ELLE N'EST PAS SÛRE**  
: NON

**SI ELLE EST DROGUÉE**  
: NON

**PANO**

**LE SEXISME :**  
**EN PARLER,**  
**C'EST SE**  
**SAUVER.**

**PANO**

**MA TENUE**  
**EST CORRECTE,**  
**ALORS TIENS-TOI**  
**CORRECTEMENT.**

**PANO**

**SI TU NE PEUX**  
**PAS RÉPRIMER**  
**TES PULSIONS,**  
**VA COURIR UN**  
**MARATHON !**

**PANO**

**HARCÈLEMENT,**  
**LA HONTE**  
**DOIT**  
**CHANGER**  
**DE CAMP.**

**PANO**

## **EXHIBITION SEXUELLE**

### **DÉLIT**

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. Même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, l'exhibition sexuelle est constituée si est imposée à la vue d'autrui, dans un lieu accessible aux regards du public, la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé.

> Lorsque les faits sont commis au préjudice d'un mineur de quinze ans, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende. »

Article 222-32 du Code Pénal

## **INJURE PUBLIQUE SEXISTE**

### **DÉLIT**

« Une injure est une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressés à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser » (Par voie de presse, sur les réseaux sociaux ou face à un public ne partageant pas une communauté d'intérêt).

> L'injure publique sexiste est un délit dont la peine encourue est de 1 an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

A l'inverse, l'injure sexiste proférée en privé est une contravention de première classe passible de 1500 euros d'amende.

Article 33 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse

## **OUTRAGE SEXISTE**

### **INFRACTION PÉNALE**

« Le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

> L'outrage est une infraction pénale qui peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Article 621-1 du code pénal

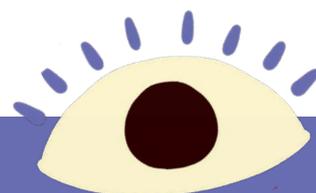
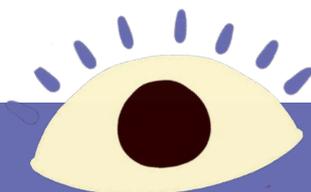
## **EXHIBITION SEXUELLE**

### **DÉLIT**

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende. Même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, l'exhibition sexuelle est constituée si est imposée à la vue d'autrui, dans un lieu accessible aux regards du public, la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé.

> Lorsque les faits sont commis au préjudice d'un mineur de quinze ans, les peines sont portées à deux ans d'emprisonnement et à 30 000 euros d'amende. »

Article 222-32 du Code Pénal



# OUTRAGE SEXISTE

## INFRACTION PÉNALE

« Le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

> L'outrage est une infraction pénale qui peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Article 621-1 du code pénal

<b>NOT ALL MEN BUT A LOT QUAND MÊME</b> <b>P/NO</b>	<b>OUI + OUI = OUI</b> <b>OUI + NON = NON</b> <b>OUI + EUUH... = NON</b> <b>OUI + SILENCE = NON</b> <b>OUI + Zzzz = NON</b> <b>CÉDER N'EST PAS CONSENTIR.</b> <b>P/NO</b>	<b>FUMER TUE, LE HARCÈLEMENT AUSSI.</b> <b>P/NO</b>	<b>CET ÉTÉ, RAPPELLE TOI QUE SI TON TORSE NU N'EST PAS UNE INVITATION, MA JUPE NON PLUS.</b> <b>P/NO</b>	<b>ÊTRE MACHO N'EST PAS UNE FATALITÉ TU PEUX ENCORE CHANGER !</b> <b>P/NO</b>	<b>MON CORPS, MON CHOIX, MON DROIT.</b> <b>P/NO</b>
<b>SI ELLE DORT : NON</b> <b>SI ELLE N'EST PAS SÛRE : NON</b> <b>SI ELLE EST DROGUÉE : NON</b> <b>P/NO</b>	<b>LE SEXISME : EN PARLER, C'EST SE SAUVER.</b> <b>P/NO</b>	<b>MA TENUE EST CORRECTE, ALORS TIENS-TOI CORRECTEMENT.</b> <b>P/NO</b>	<b>SI TU NE PEUX PAS RÉPRIMER TES PULSIONS, VA COURIR UN MARATHON !</b> <b>P/NO</b>	<b>HARCÈLEMENT, LA HONTE DOIT CHANGER DE CAMP.</b> <b>P/NO</b>	<b>NON C'EST NON, CE N'EST PAS UN OUI DEGUISÉ.</b> <b>P/NO</b>
<b>TOUCHER N'EST PAS JOUER.</b> <b>P/NO</b>	<b>CE N'EST PAS PARCE QU'ON VOIT MES FESSES QU'IL FAUT QUE TU M'AGRESSES.</b> <b>P/NO</b>	<b>MA JUPE N'EST PAS UNE INVITATION.</b> <b>P/NO</b>	<b>PORTER UNE JUPE N'EST PAS UN CRIME.</b> <b>P/NO</b>	<b>LA VIOLENCE TRAUMATISE. LA PAROLE LIBÈRE.</b> <b>P/NO</b>	<b>NE FAIS PAS CE QUE TU NE VOUDRAIS PAS QU'ON FASSE À TA SOEUR.</b> <b>P/NO</b>
<b>NE PAS DÉNONCER, C'EST PARTICIPER. NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE ! PARLEZ !</b> <b>P/NO</b>	<b>TENUE CORRECTE EXIGÉE</b> <b>P/NO</b>	<b>MON CORPS N'EST PAS UNE TERRE À CONQUÉRIR.</b> <b>P/NO</b>	<b>CONTRE LE SEXISME, CHACUN PEUT AGIR.</b> <b>P/NO</b>	<b>LA MALTRAITANCE N'EST PAS TOUJOURS UN COUP DE POING.</b> <b>P/NO</b>	<b>MON CORPS M'APPARTIENT. PRUDENCE, GARDEZ VOS DISTANCES !</b> <b>P/NO</b>



# BESOIN DE PARLER ? UN TEMOIGNAGE À PARTAGER ?

Vous êtes témoin ou victime d'un comportement inapproprié, ou si vous souhaitez simplement échanger, vous pouvez nous contacter de manière anonyme ou non :

**E-MAIL : [temoignage@festivalpanoramas.com](mailto:temoignage@festivalpanoramas.com)**

**TEL : 06 23 33 81 91**

**VOTRE PAROLE COMPTE**  
**NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ÉCOUTER !**